



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée – Rue des prés- CIRCET France - ARR 2023-05-23-43-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu les travaux effectués par l'entreprise CIRCET, 02 rue Emile Galle (57280) MAIZIERES LES METZ  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée pour le compte d'Orange dans la rue des prés à Seloncourt

-- ARRÊTONS --

**ARTICLE 1 :** Des travaux de remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée pour le compte d'Orange auront lieu à SELONCOURT, rue des prés. Ces travaux se dérouleront à compter du 1er juin 2023 pour une durée de 15 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La circulation des véhicules se fera sur une chaussée rétrécie réglementée par panneaux et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise ETS CIRCET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 23 mai 2023  
Jean-Marc ROBERT, Adjoint à la Voirie  
et à la circulation

